

Gagnez un chèque cadeau d'une valeur de 250 €.....

Nous sommes très sensibles à la confiance que vous nous avez accordée en nous confiant vos travaux.

Votre avis nous permet de progresser pour mieux vous servir...

Complétez et retournez-nous vite le questionnaire ci-dessous, et vous participerez au tirage au sort pour gagner un chèque cadeau d'une valeur de 250 €, utilisable dans les enseignes partenaires de la société émettrice.

Attention, seuls les bulletins entièrement complétés seront retenus pour le tirage au sort qui aura lieu le jeudi 5 février 2026 sous le Contrôle de la SELARL CDJ CONTENTIEUX France - Commissaires de Justice - 4 rue de Micy - 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN, entre les mains duquel le règlement a été déposé.

Avec nos remerciements ...

**_____
Votre Appréciation**

	<i>Bon</i>	<i>Moyen</i>	<i>Médiocre</i>	<i>Explications</i>
La facilité à nous joindre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La qualité de l'accueil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La présentation de l'entreprise par le technicien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le délai de réception du devis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les prestations réalisées par rapport au devis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La politesse de notre personnel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La propreté du chantier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous diriez que notre équipe a été	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avons-nous tenu nos promesses ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	

**_____
Comment avez-vous connu notre entreprise ? (une seule case à cocher)**

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Relations/Famille/Amis | <input type="checkbox"/> Publicité Presse |
| <input type="checkbox"/> Chantiers en cours | <input type="checkbox"/> Bulletin dans votre boîte aux lettres |
| <input type="checkbox"/> Véhicules | <input type="checkbox"/> Foire/Salon/Portes ouvertes |
| <input type="checkbox"/> Panneaux de chantiers | <input type="checkbox"/> Expert |
| <input type="checkbox"/> Publicité dans l'annuaire | <input type="checkbox"/> Déjà client |
| <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Autre |

**_____
Côté technique**

- Par quel Technicien Conseil votre devis a-t-il été réalisé ? NICOLAS MISTRETTA
- Quel type de travaux vous a-t-on réalisé ?
- Avez-vous d'autres projets de travaux ? OUI NON
- Si OUI Lesquels ? Porte de Garage
- A quel terme ? 3 mois 6 mois 12 mois et +
- Seriez-vous prêts à nous recommander auprès de vos connaissances ? OUI NON
- Afin d'améliorer notre qualité de service quelles seraient vos suggestions ? (*)*

(*) Seule cette réponse est facultative

**_____
Renseignements personnels (1)**

Nom :	<u>MARTINEZ</u>	Prénom :	<u>ALAIN</u>
Adresse :	<u>65 PLACE Du</u>		<u>M. NOUVEAU</u>
Code Postal :	<u>45240</u>	Ville :	<u>MENESTREAU EN JUILLET</u>
Profession :	<u>Rehaite</u>	Age :	<u>72</u>
Téléphone :	<u>06 72 22 1163</u>	e.mail* :	<u>62martinez@gmail.com</u>

(1) Attention, seuls les bulletins entièrement complétés, lisibles et non raturés seront retenus pour le tirage au sort

(*) Seule cette réponse est facultative

J'accepte de recevoir des SMS ou des courriels de la part de la société TECHNI-MURS®, sinon j'exprime mon refus en cochant la case ci-contre

Règlement du jeu :

1. La Société TECHNI-MURS@45 dont le siège social est à Ingré – Parc d'Activités – 10, rue de La Mouchetière – 45140 INGRE, organise pour ses clients particuliers un jeu entièrement gratuit sans obligation d'achat.
2. Le jeu est ouvert à toute personne en possession d'un bulletin de participation que lui aura adressé la Société TECHNI-MURS@45 (à l'exception des membres du personnel de la Société TECHNI-MURS@45 et de leur famille), mais sera également à disposition de toute personne intéressée au siège de la Société TECHNI-MURS@45.
3. Les bulletins de participation devront impérativement être retournés à la Société TECHNI-MURS@45 entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025, le cachet de la poste faisant foi.
4. Ce jeu est doté d'un chèque cadeau d'un montant de 250 € utilisable dans les enseignes partenaires de la société émettrice. Il ne sera l'objet d'aucune contrepartie en valeur.
5. Pour participer, remplissez très lisiblement et entièrement le bulletin de participation questionnaire ci-joint et adressez-le à la Société TECHNI-MURS@45. Le tirage au sort du gagnant aura lieu le 05/02/2026 dans nos locaux, sous le contrôle de la SELARL CDJ CONTENTIEUX France - Commissaires de Justice - 4 rue de Micy – 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN.
6. Tout bulletin raturé, illisible ou partiellement complété ne sera pas pris en compte lors du tirage au sort. Chaque participant ne pourra concourir qu'une seule fois (même nom, même adresse). Tout bulletin ne respectant pas le principe d'unicité de participation sera écarté du tirage final.
7. La Société TECHNI-MURS@45 avisera directement le gagnant par téléphone mais en tout état de cause par courrier simple. Tout lot non récupéré à la date du 30 mars 2026 restera la propriété de la Société TECHNI-MURS@45.
8. Ce règlement est adressé gratuitement par l'entreprise ou par la SELARL CDJ CONTENTIEUX France - Commissaires de Justice - 4 rue de Micy – 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN, à toute personne qui en fera la demande écrite.
9. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par la Société TECHNI-MURS@45 et/ou par quel qu'en soit le mode, par de la SELARL CDJ CONTENTIEUX France - Commissaires de Justice - 4 rue de Micy – 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN.
10. La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération et/ou les modalités devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.
11. Dans le cadre de la loi RGPD (Informatique et Libertés), entrée en vigueur le 25 mai 2018, les données collectées dans le cadre du jeu organisé par la société TECHNI-MURS@45, seront conservées le temps du jeu et jusqu'au tirage au sort pour les personnes n'ayant pas souhaité recevoir d'offres commerciales et ayant accepté le règlement du jeu. Toute personne ayant accepté de recevoir les offres commerciales de la part de TECHNI-MURS@45 lors de l'envoi de son bulletin de participation, verra ses données conservées pour une durée de 3 ans par la société. Celles-ci pourront être utilisées dans le cadre d'emailing commerciaux, SMS commerciaux et tout démarchage commercial, sauf refus exprimé au recto.
12. Vous pouvez obtenir une copie de vos données et les rectifier en nous adressant un courrier accompagné d'une pièce d'identité à l'attention du Délégué à la Protection des Données ou par mail à l'adresse suivante : rgpd@techni-murs.com
13. La seule participation au tirage au sort vaut acceptation pleine et entière du présent règlement dont l'original est déposé en l'étude de de la SELARL CDJ CONTENTIEUX France - Commissaires de Justice - 4 rue de Micy – 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN.

